Toulouse : un ancien militaire, devenu paraplégique, fait fuir les dealers en bas son immeuble en les menaçant avec son arme à feu, il est condamné à 1 an de prison avec sursis

26/09/2022 à 20h32



Un ancien tireur d'élite de l'armée, devenu paraplégique, a été condamné à un an prison avec sursis pour détention illégale d'armes à feu et mise en danger d'autrui. Il avait fait fuir un groupe de personnes qui dealait en bas de son immeuble dans le quartier de la Roseraie à Toulouse.

Michel (*) s'est installé au fond de la salle d'audience du tribunal correctionnel de Toulouse. De son fauteuil roulant, il attend patiemment de passer sous le feu des questions des juges. Il comparaissait ce jeudi 22 septembre pour avoir mis fin, de façon musclée à un trafic de drogue au pied de son immeuble, sur le boulodrome Louis-Plana, quartier de la Roseraie à Toulouse. Nous sommes le 24 juillet 2021, cela fait plusieurs nuits de suite que l'ex-militaire n'arrive pas à fermer l'œil entre les allées et venues de scooters et les

cris. *“Je n’en pouvais plus, je suis descendu avec mon couteau de l’armée. Je leur ai dit de déguerpir, que je voulais me reposer. En guise de réponse, j’ai reçu un crachat. Je suis retourné chez moi chercher le pistolet semi-automatique légué par mon grand-père. J’ai tiré plusieurs fois en l’air pour qu’ils décampent car je n’ai voulu blesser personne.”*

À la barre, ses explications ne convainquent guère les magistrats qui lui rappellent que son action de justicier solitaire aurait pu très mal tourner et qu’en république française, il y a des forces de l’ordre pour démanteler un éventuel point de deal.

(…) Son avocate Me Lisa Mili a indiqué aux juges que depuis sa « sortie », les dealers n’avaient plus jamais osé réapparaître sur le boulodrome et a expliqué que le tir sportif était “le seul lien social qui lui restait”. Son client avait d’ailleurs songé à candidater pour représenter la France aux jeux paralympiques de Paris 2024 comme tireur sportif. La justice ne lui en donnera pas la possibilité. Il a été condamné à un an de prison avec sursis, l’obligation de faire un stage de citoyenneté et a l’interdiction de détenir une arme. Il pourra reprendre le tir sportif d’ici trois ans que si la préfecture l’y autorise…

(…) La Dépêche

(Merci à BB)